

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité env	rironnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
03/12/2019	03/12/2019	2019-9251					
1. Intitulé du projet Dossier de demande d'autorisation de réaliser un nouveau forage F3 JOLIVAL et de l'exploiter pour l'embouteillage d'une eau de source (au titre des codes de l'environnement et de la santé publique)							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	e ou du (ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 7 9 7 9 1 2 5	SAS OVAL Samuel VAUTHRIN Resp	onsable ressource en eau des Sources ALMA Forme juridique SAS					
Joigne	z à votre demande l'anne	exe obligatoire n°1					
	dimensionnement correspon						
N° de catégorie et sous-catégorie		jet au regard des seuils et critères de la catégorie riques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
14a		pour l'embouteillage de l'eau de source JOLIVAL					
	Demande d'exploiter à ven m3/h, 960 m3/jour, 350400	ir à hauteur des débits et volumes suivants : 40 m3/an					
	4. Caractéristiques généra	les du projet					
Doivent être annexées au présent formul	laire les pièces énoncées à l	a rubrique 8.1 du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition						
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le projet est d'obtenir l'autorisation de réaliser et d'exploiter le forage F3 sur la propriété de l'usine OVAL à Voeuil-et-Giget. La nappe visée est une nappe profonde (elle serait captée entre 140 et 163 mètres de profondeur par l'ouvrage) et captive, contenue dans les calcaires et grès du Portlandien (Tithonien). Cette ressource est classée en zone de répartition des eaux (ZRE). L'usine d'embouteillage exploite actuellement le forage F2 (à 40 m3/h maximum), qui fait 163 mètres de profondeur, qui a été créé en 1994 et qui capte également la nappe du Portlandien. Son numéro national est le suivant : BSS001UCSN (anciennement 07096X0095/S).							

4.2 Objectifs du projet
Obtenir l'autorisation de réaliser le forage F3 et de l'exploiter à hauteurs des débits et volumes précisés précédemment, afin de sécuriser le site de l'usine d'embouteillage OVAL. La création du forage F3 a pour objectif la sécurisation de la ressource en eau du site d'OVAL en ayant 2 points de prélèvements (standard ALMA).
prelevenients (standard ALIVIA).
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le forage serait réalisé sur environ 6 semaines, avec une phase préalable d'aménagement qui consisterait en la création d'une plate-forme en calcaire compacté de 200 m². L'ouvrage serait réalisé par une entreprise de forage signant la charte de qualité du forage d'eau. L'ensemble du chantier est décrit dans le dossier de déclaration de travaux qui sera prochainement rendu à la DDT 16. En surface, la tête de puits du forage serait ensuite entourée d'une dalle béton de 3 m², et protégée par un capot. Son périmètre immédiat pourrait être grillagé en fonction des préconisations qui seront formulées par l'hydrogéologue agréé qui sera désigné par l'ARS lors de la procédure de demande d'autorisation d'exploiter et d'embouteiller l'eau.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En exploitation, le nouveau forage F3 permettrait de capter la nappe du Portlandien (via une pompe immergée), comme le fait actuellement le forage F2 sur le site, afin de produire l'eau de source JOLIVAL, en complément du forage F2. Les débits et volumes sollicités au droit de chacun des 2 ouvrages sont des volumes globaux, sollicités sur l'ensemble de la ressource (à savoir : 40 m3/h, 960 m3/jour, 350400 m3/an sollicités au droit du F2, idem au droit du F3 et idem au droit des 2 ouvrages à la fois).

Pour la création de l'ouvrage : rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature eau du code de l'environnement, Pour l'exploitation de l'ouvrage et l'embouteillage sous l'appellation "eau de source JOLIVAL" : rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature eau du code de l'environnement (autorisation) - au sein du code de l'environnement également : le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017, les arrêtés ministériels du 11 septembre 2003, l'arrêté du 1er décembre 2015, portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du Bassin Adour-Garonne. Le SAGE Charente est également concerné au niveau du code de la santé publique : l'arrêté ministériel du 20 juin 2007, l'arrêté du 5 mars 2007. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Création d'un forage F3 Demande d'autorisation d'exploiter le F3 4.6 Localisation du projet 4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 0 (0 ° 0 8 ' 4 0 "E Lat. 4 5 ° 3 5 ' 5 8 " \				
Usine d'embouteillage OVAL 16 route de Bompart 16400 VOEUIL ET GIGET	· ·	_°'_" Lat°'". _°'" Lat°'"_				
	Joignez à votre demande les annexes n°	2 à 6				
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?						

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	•		- ZNIEFF de type II "Vallées calcaires périangoumoisines" (540007614) - près de la ZNIEFF de type I "Chaumes de la Tourette" (540003085)
En zone de montagne ?		•	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		•	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		•	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		•	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		•	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		•	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		•	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	•		Le forage serait en zone naturelle (classée Np au PLU) soumise au risque inondation. Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		•	
Dans une zone de répartition des eaux ?	•		La nappe captée est classée en ZRE sur le département de la Charente.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		•	
Dans un site inscrit ?		•	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	•		Site Natura 2000 - Directive habitat "Vallées calcaires périangoumoisines" (FR5400413). Un formulaire d'évaluation simplifié est présenté en annexe. De plus, des précautions seront prises dans le cadre du chantier compte tenu du contexte. Ces précautions ont été données/retenues par/avec l'accord de la DDT 16 (Sébastien HAMEL - Chargé d'études biodiversité/Natura 2000).
D'un site classé ?		•	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	•		La demande d'autorisation d'exploiter portera sur les débits et volumes suivants : 40 m3/h, 960 m3/jour et 350400 m3/an. La ressource exploité par le nouveau forage F3 sera la nappe du Portlandien, qui est déjà actuellement captée par le forage F2. A partir des essais de pompages ayant été réalisés au droit du F2, des calculs de rabattements induits ont pu être réalisés au sein du dossier de déclaration de travaux, en simulant le pompage qui sera réalisé au droit du F3. La DDT 16 pourra donc apprécier les prévisions d'influence du pompage sur la nappe.
Possoure -	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		•	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	•		Des débris de roches seront remontés en surface lors de la foration.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		•	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	•		Forcément, la réalisation d'un tel chantier n'est jamais neutre ne seraitce que par le bruit, les vibrations. Cependant, afin de limiter ces nuisances, l'emprise du chantier sera limitée au maximum (zone travaux et stockage délimitée et la plus petite possible), il n'y aura pas de travaux de nuit ni d'éclairage de chantier, le bruit devra être inférieur à 75 dB, toutes les précautions seront prises afin de limiter le risque de pollution (bacs étanches pour gestion des liquides, en cas de fuites accidentelles, etc.), et le chantier n'aura pas lieu sur la période marsjuillet (principalement vis à vis des chauve-souris, sachant que les
Milieu nature		•		Impact peu significatif et ponctuel (cf. Encadré ci-dessus + formulaire d'évaluation simplifié des incidences en annexe).

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particu énumérées au 5. présent formulair		•		Idem, impact faible et ponctuel (durant le chantier seulement).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		•	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		•	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	•		L'ouvrage F3 serait implanté en zone naturelle (Np) soumise au risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		•	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	•		Amenée de la foreuse et des installations associées au chantier les 2-3 premier jours, puis retrait à la fin du chantier. En phase d'exploitation, aucun trafic régulier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	•	•	Comme mentionné précédemment, le bruit devra être inférieur à 75 dB durant le chantier de création du forage. Aucun bruit lorsque le forage serait en phase d'exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		•	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	•	•	Vibrations très localisées, autour de la foreuse durant le chantier. RAS en phase d'exploitation du forage.
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			•	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		•	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		Rejets d'eau claire (durant le chantier qui se fera en partie au rotary à l'eau claire et en partie au marteau fond de trou à l'air ; puis durant les essais de pompages qui entraineront la production de 2220 m3 au total, sur 3-4 jours). Les eaux seront dirrigées vers les lagunes présentes à 30 mètres au Nord du futur ouvrage, dont le trop plein se déverse dans un fossé qui rejoint le ruisseau La Charreau.	
	Engendre-t-il des effluents ?		•	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		•	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		•	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		•	
6.2 Les incide approuvés				cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
			1	
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non ● Si oui, décr	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

En phase de chantier, comme mentionné précédemment : afin de limiter ces nuisances, l'emprise du chantier sera limitée au maximum (zone travaux et stockage délimitée et la plus petite possible : sur plate-forme de 200 m² en calcaire compacté), il n'y aura pas de travaux de nuit ni d'éclairage de chantier, le bruit devra être inférieur à 75 dB, toutes les précautions seront prises afin de limiter le risque de pollution (bacs étanches pour gestion des liquides, en cas de fuites accidentelles, etc.), et le chantier n'aura pas lieu sur la période mars-juillet pour ne pas déranger les chauve-souris notamment. Le forage sera réalisé dans les règle de l'art, afin d'éviter tout risque de pollution des milieux souterrains plus ou moins profonds.

En phase d'exploitation, le pompage se ferait via une pompe immergée. La nappe est isolée de la surface ce qui empêche tout impact sur les milieux aquatiques superficiels. Seule la nappe du Portlandien sera influencée par les prélèvements et cette influence sera évaluée précisément dans le futur dossier de demande d'autorisation d'exploiter et d'embouteiller l'eau sous l'appellation "eau de source".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En ce qui concerne la phase de création de l'ouvrage, compte tenu des échanges réalisés début 2019 avec la DDT 16, notamment les personnes étudiant les zones Natura 2000, les consignes relatives aux précautions à prendre ont été données. De plus, aucun point bloquant n'a été mis en avant par l'administration vis à vis du projet compte tenu des engagements pris par la SAS OVAL en termes de modalités de chantier.

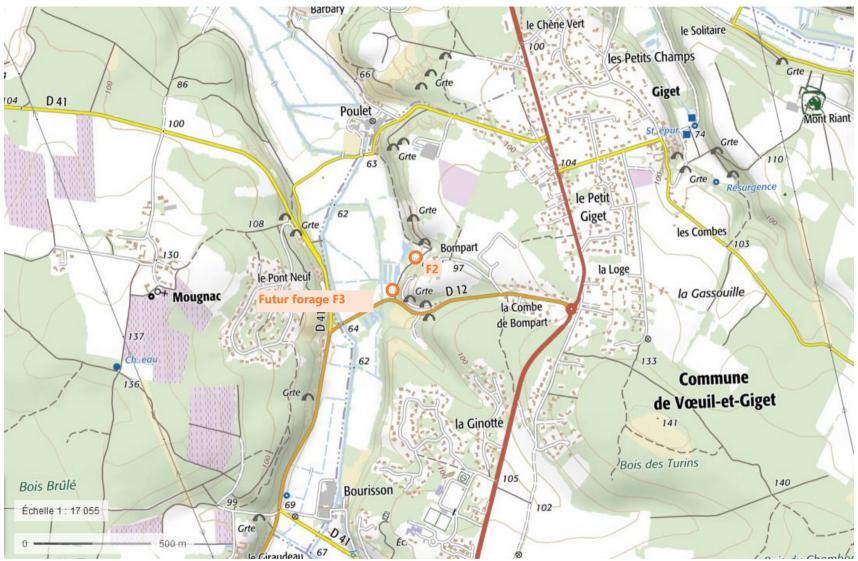
Concernant l'exploitation de l'ouvrage, celle-ci n'impactera que la nappe du Portlandien (profonde et captive sur le site). L'influence sera évaluée à l'issue des essais de pompages et sera portée à connaissance de la DDT 16. Elle sera donc évaluée par la police de l'eau. Dans ce contexte, à notre sens, la réalisation d'une étude d'impact complémentaire n'aurait aucune valeur aioutée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	. I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié ;	- X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'ag d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	ir 🗶
;	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prise de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c) 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 de code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d) 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées e complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plat devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cour d'eau;	: et n
4	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans le autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet es susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire						
Veuillez cor parties auxo	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les				
	Objet					
Annexe 7 - F	formulaire d'évaluation simplifié Natura 2000					
	9. Engagement et sig	nature				
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus					
Fait à	Voeuil et Giget	le, 03/12/2019				
Signature	Shirt.					



Localisation du futur forage F3 et du forage F2 existant sur la propriété de la SAS OVAL à Vœuil-et-Giget (fond IGN – Géoportail)



Localisation du futur forage F3 par rapport au forage F2 actuel, sur photographie aérienne



Photo prise depuis le haut du talus (la D12 et visible à gauche)

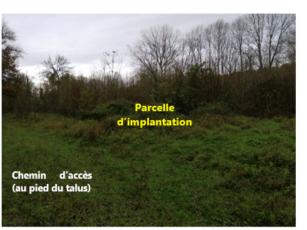


Photo prise face au Sud (la D12 est accessible en suivant le chemin)





Photographies de la zone d'implantation du futur forage F3 en 2019 (réalisées par la SAS OVAL et HYDRO ASSISTANCE INGENIERIE)



Photographie aérienne de l'environnement immédiat du futur forage F3 (photographie aérienne - source : Géoportail)



Localisation des sites Natura 2000 et ZNIEFF présents à proximité de l'usine d'embouteillage OVAL (fond Infoterre)

			OVAL – Vœuil-et-Giget (16)
		Annexe 7 jointe au	formulaire cerfa n°14734*03
FORMILLATRE	D'ÉVALUATION	SIMPLIFIÉ	NATURA 2000
TORMOLATRE	DETALOATION	OTHI ETITE	HATOKA 2000



FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un <u>animateur Natura 2000</u>, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.



Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique):

SAS OVAL

Commune et département : VOEUIL ET GIGET (Charente, 16)

Adresse: 16 route de Bompart 16400 VOEUIL ET GIGET

Téléphone: 01.84.18.24.23

Email: <u>s.vauthrin@sources-alma.com</u>

Nom du projet : Création et exploitation du forage F3 JOLIVAL

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine <u>public)</u>? Le projet est soumis à évaluation des incidences car il est situé en zone Natura 2000 (« Vallées calcaires péri-angoumoisines », référencée FR5400413).

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le forage F3 JOLIVAL est un ouvrage souterrain profond (163 mètres), dont les caractéristiques sont présentées en partie 3 du dossier de déclaration de création. Il capte l'aquifère du Tithonien (Portlandien) en-dessous de la profondeur de 140 mètres.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000°. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : en zone Natura 2000 (cf. Carte de localisation en Partie 5.4.4 et ci-après)

Nom de la commune : VOEUIL ET GIGET N° Département : 16

adresse: 16 route de Bompart En site(s) Natura 2000 : oui Hors site(s) Natura 2000 :

A quelle distance ?



A sein du site n° de site(s): FR 54400413



Localisation des espaces protégés présents à proximité du futur forage F3 JOLIVAL

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : une plate-forme (10x20 m²) en calcaire compacté devra être réalisée pour la création du forage. Une fois le chantier terminé, la tête de puits et ses aménagements n'auront une emprise au sol que de quelques m². Son périmètre de protection immédiat devra être déterminé par un hydrogéologue agrée.

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Comme mentionné décrit dans le dossier (cf. Partie 4.4), une plate-forme (10x20 m²) devra être réalisée (en calcaire compacté) pour la création du forage.



Une fois l'ouvrage réalisé, la tête de puits et ses aménagements n'auront une emprise au sol que de quelques m², au sein de la plate-forme. Il y aura notamment une margelle bétonnée de quelques m² (minimum 3 m²) recouverte par un capot de protection. Le périmètre de protection immédiat de l'ouvrage devra être déterminé par un hydrogéologue agrée. Il nécessitera une certaine surface grillagée.

Des canalisations seront enterrées afin d'acheminer l'eau jusqu'aux environs du forage existant F2. Pour la suite de l'acheminement, les canalisations sont en place depuis le F2 et les dispositifs de traitement sont situés dans un bâtiment de l'usine.



Plan du site avec les futurs aménagements pour la création du forage F3 (fond Géoportail)

- d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :
- Projet, manifestation: création du forage puis exploitation
- Durée précise si connue : chantier de création sur 6 semaines et exploitation de l'ouvrage 15h/jour, 220 jours/an dans un premier temps.
- Fréquence :
- □ chaque année
- □ chaque mois



e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

<u>Durant le chantier</u> : les fluides de foration seront l'eau claire (phase de foration au rotary de 0 à 140 mètres de profondeur) et l'air (phase de foration au marteau fond de trou de 140 à 163 mètres).

L'eau sera orientée vers les lagunes, de même que les eaux produites lors de la phase d'essais de pompages décrites au sein du dossier (2220 m³ produits lors de ces tests, cf. Partie 4.3 du dossier).

<u>En phase d'exploitation du forage F3</u> : les seuls rejets générés seront de l'eau, notamment lors des vidanges de la cuve de stockage. Les eaux sont directement acheminées dans la lagune, qui déborde via un trop plein dans un fossé, qui rejoint ensuite la Charreau.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : en considérant la création de l'ouvrage, son équipement hydraulique, les aménagements et canalisations associées, les démarches administratives (dossiers réglementaires), les aménagements liés aux périmètres de protection, le projet est de l'ordre de 500 000€.

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☑ Rejets dans le milieu aquatique (des eaux de foration, tests de pompages)
- ☑ Pistes de chantier (30 mètres de long), circulation (6 semaines de chantier, plateforme de 10x20 m² en calcaire compacté -> cf. Figure page précédente)
- □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☑ Poussières, vibrations
- □ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☑ Bruits
- ☑ Autres incidences: rabattement du niveau de la nappe (cf. Partie 5.2 du dossier).

Voir les modalités de chantier et dispositions prises afin de limiter le dérangement des animaux présents en partie 4 du dossier de déclaration de travaux (notamment : limitation du bruit endessous de 75 dB, pas de travaux ni d'éclairage la nuit, zone de travaux de 200 m² maximum, fluides gérés avec bacs étanches, chantier en janvier février ou août-décembre pour ne pas déranger les chauve-souris).



3 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS:

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

Le projet est situé en :	
□ Réserve Naturelle Nationale	
□ Réserve Naturelle Régionale	
□ Parc National	
☐ Arrêté de protection de biotope	
□ Site classé	
☐ Site inscrit	
☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection	
□ Parc Naturel Régional	
☑ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)	
☐ Réserve de biosphère	
☐ Site RAMSAR	
USAGES: Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels historiques de la zone d'influence.	et
☑ Aucun (friche)	
□ Pâturage / fauche	
□ Chasse	
□ Pêche	
☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre)	
□ Agriculture	
□ Sylviculture	
□ Décharge sauvage	
□ Perturbations diverses (inondation, incendie)	
□ Cabanisation	
□ Construite, non naturelle :	
□ Autre (préciser l'usage) :	
Commentaires : RAS.	



MILIEUX NATURELS ET ESPECES:

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une <u>cartographie</u> <u>de localisation approximative des milieux et espèces</u>.

TABLEAU MILIEUX NATURELS:

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouses sèches Prairies humides Terres arables autre :	X	
Milieux forestiers	forêt caducifoliées autre : forêt alluviale	X	
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre:		
Zones humides	fossé cours d'eau étang prairie humide autre :	X	
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre:		
Autre type de milieu			



Extrait du dossier présenté en janvier 2018 à la DDT 16 notamment (M. HAMEL et M. BRUN) :

Liste des habitats naturels justifiant de la désignation au titre de Natura 2000

- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- · Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion.fluitantis et du Callitricho-Batrachion
- Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (FestucoBrometalia)[*sites d'orchidées remarquables]
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex dava/lianae
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- · Grottes non exploitées par le tourisme
- Forêts alluviales à A/nus glutinosa et Fraxinus excelsior (A/no-Padion, Alnion incanae, Salie ion albae)
- · Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifo/ia

Le site en question se compose de pelouses sèches semi-naturelles. Toutefois à proximité (150 mètres environ) la présence de grottes non exploitées par le tourisme ainsi qu'une rivière planitaire sont notées. Celles-ci n'abritent toutefois pas les espèces végétales protégées présentées dans la notice, à savoir Ranunculion.fluitantis et Callitricho-Batrachion





Photo prise depuis le haut du talus (la D12 et visible à gauche)



Photo prise face au Sud (la D12 est accessible en suivant le chemin)





Photographies de la zone d'implantation du futur forage F3 en 2019 (réalisée par la SAS OVAL et HYDRO ASSISTANCE INGENIERIE)



TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Amphibiens, reptiles	Grenouilles, serpents, salamandre,	×	
Crustacés	Écrevisse à pieds blancs	X	
Insectes	Papillons, libellules, chenilles	×	
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Chauve-souris, genette, campagnol	×	
Oiseaux	Martin pêcheur, chouette, alouette, etc.	×	
Plantes	Phanérogames, ptéridophytes,	X	Site floristique exceptionnel
Poissons		\times	

Extrait du dossier présenté en janvier 2018 à la DDT 16 notamment (M. HAMEL et M. BRUN) :

Espèces sauvages susceptibles d'être présentes et inscrites au sein de la notice Natura 2000 FR5400413 VALLEES CALCAIRES PERIANGOUMOISINES

Mammifères

- Barbastelle
- Grand Murin
- Grand Rhinolophe
- Minioptère de Schreibers
- Petit Rhinolophe
- Verspertilion de Bechstein
- Vespertilion à oreilles échancrées

Poissons

Chabot

Invertébrés

- Agrion de Mercure
- Azuré de la Sanguisorbe
- Cuivré des marais
- Lucane cerf -volant



4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : le projet changera l'aspect du paysage ponctuellement car il aura une très faible emprise au sol (plateforme de 200 m² maximum en calcaire compacté).

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : comme expliqué auparavant, de nombreux moyens seront mis en œuvre pour limiter la perturbation des espèces présentes. Compte tenu de la faible ampleur du projet pas de destruction d'espèces c'est sûr.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...): Non concerné

Extrait du dossier de demande de travaux :

« Concernant ces espaces protégés, la société HYDRO ASSISTANCE INGENIERIE avait pris contact en avril 2019 avec M. Sébastien HAMEL de l'unité « Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles » de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Charente. L'objet de cette prise de contact, en amont du rendu du dossier de déclaration de travaux, était d'évaluer la faisabilité du projet compte tenu du contexte environnemental du site du futur chantier. Les recommandations/informations transmises par la DDT ont alors été les suivantes :

- « la zone de travaux et de stockage (sur le secteur) devra être délimitée, et la plus réduite possible [...] »;
- « Pour ne pas perturber les chauves-souris, les travaux devront être diurne, et il ne devra pas y avoir d'éclairage de la zone la nuit.
- La période idéale pour débuter les travaux est septembre-octobre (en dehors de la période mars-fin juillet) [...] » ».



5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

MON: ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences : Il semble que la poursuite de l'évaluation des incidences n'aurait pas de valeur ajoutée importante vis-à-vis de ce qui fourni ici comme informations. En effet, le projet dans sa phase de travaux devrait faiblement gêner les espèces présentes dans la zone natura 2000 et pas du tout lorsque le forage F3 serait en phase d'exploitation.

□ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu): Voeuil et Giget Signature:

Le (date): 26/11/2019